



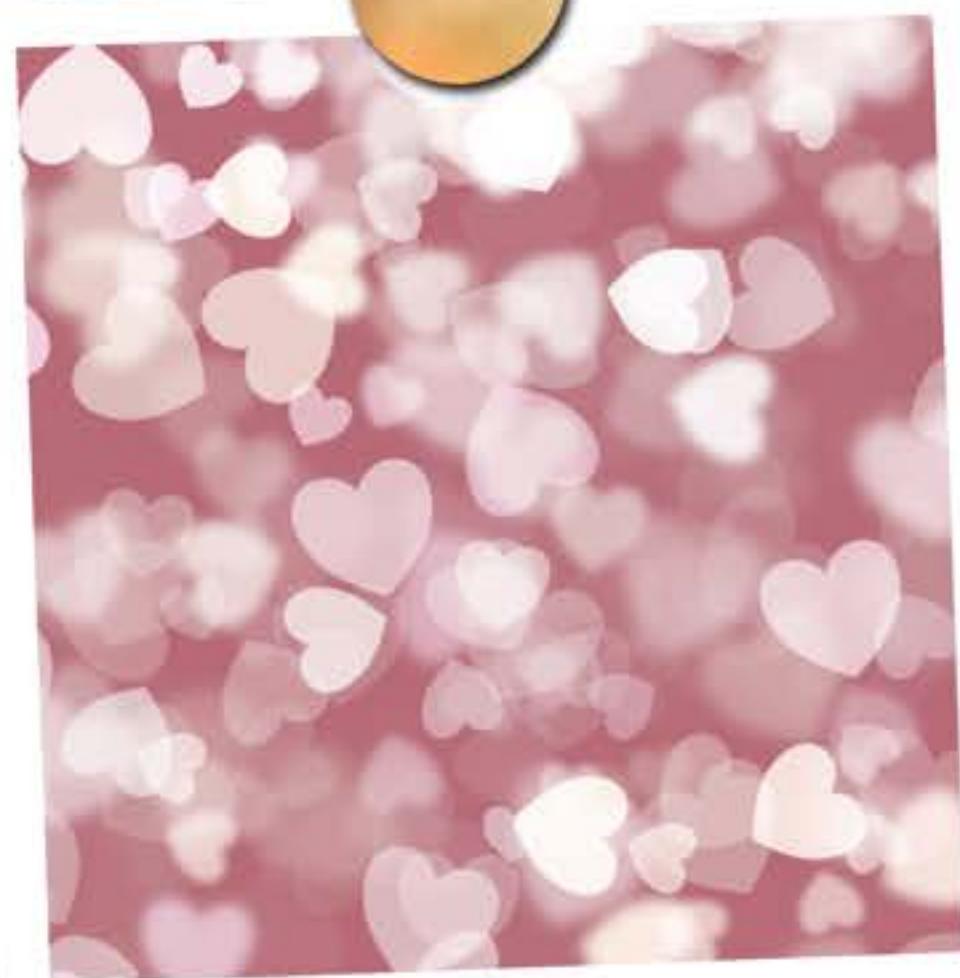
Pigeon Voyageur

Février 2026

♥

École de l'Amitié





Bonjour chers parents.

Du 2 au 6 février, nous célébrons à l'école de l'Amitié les enseignants et enseignantes, les orthopédagogues, les TES, les professionnels, le soutien manuel, le soutien administratif et nos éducatrices du service de garde.

Nous vous invitons à leur écrire un mot doux pour les remercier de leur travail auprès de votre enfant.

Une petite douceur qui fait du bien!

Pascale Danis
Directrice



Février 2026

- 2: Début de la cantine à l'école de l'Amitié
- **Réinscription au CSSMI : courriel à venir
- 17: Conseil d'établissement à 18h30
- 20: journée pédagogique et fin de la 2e étape
- 25: journée pédagogique
- 26: Carnaval école (remis au 27 si mauvais temps)
- 27: Journée "porte ton pyj" d'Enfant soleil
(Détails à venir)

Mars 2025

- 2 au 6 mars: semaine de relâche
- 9 mars: journée pédagogique
- 10 mars: reprise des cours
- 15 mars: Bulletin de la 2e étape disponible sur Clic École

à mettre à
votre agenda

Violence à l'école

En début d'année, nous vous avions informés que plusieurs gestes de violence et d'agression avaient été observés à l'école. Après une période d'amélioration, nous sommes malheureusement contraints de constater une recrudescence de ces comportements depuis le retour en janvier.

Mesures mises en place

Afin de soutenir nos élèves et de prévenir ces situations, plusieurs actions sont actuellement déployées :

- Ateliers de prévention en classe;
- Enseignement explicite des comportements attendus;
- Interventions en sous-groupes ciblés pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Conséquences possibles

Conformément au Plan de lutte contre la violence et l'intimidation, différentes mesures peuvent être appliquées lorsqu'un geste de violence ou d'agression survient. Parmi celles-ci :

- Retrait immédiat de l'élève agresseur;
- Communication rapide avec les parents;
- Analyse approfondie de la situation;
- Gestes réparateurs;
- Mise en place de protocoles de sécurité;
- Suspension interne ou suspension externe avec rencontre obligatoire au retour;
- Révocation de l'inscription au service de garde.

Confidentialité

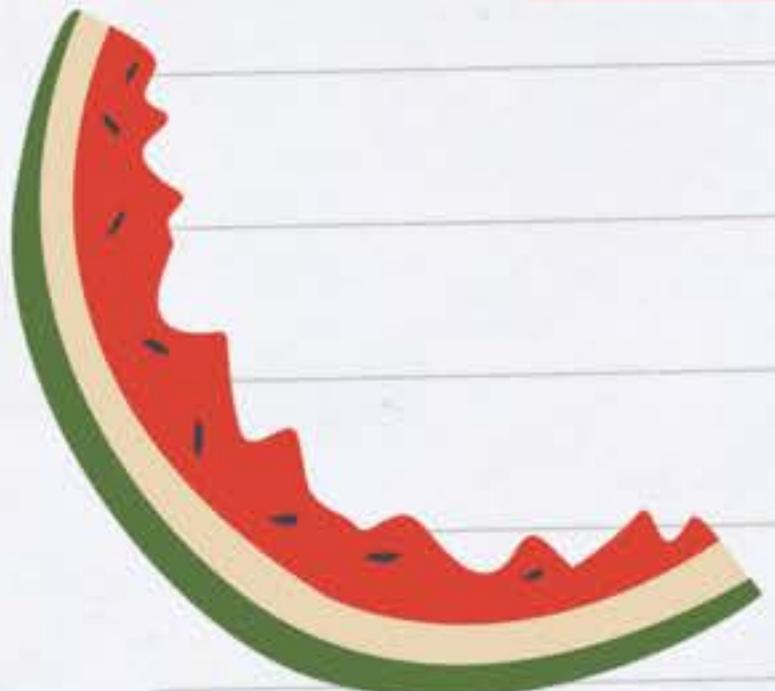
Nous rappelons que la Loi 25 nous interdit de divulguer à quiconque d'autre que les parents ou tuteurs les conséquences ou sanctions appliquées à un élève. Ainsi, même si votre enfant est victime, nous ne pouvons pas vous informer des mesures prises à l'égard d'un autre élève. Soyez toutefois assurés que chaque situation est traitée avec rigueur, sérieux et cohérence.

Merci de votre collaboration et des discussions que vous pouvez avoir avec vos enfants.

La Cantine POUR TOUS

dès le 2 février

[Lien pour commander](#)



Rappel important concernant les médicaments à l'école



Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves, nous souhaitons rappeler que les enfants du primaire ne doivent en aucun cas avoir des médicaments en leur possession, que ce soit dans leur boîte à dîner, leur sac d'école ou leurs vêtements.

Selon les procédures légales et les politiques en vigueur, tout médicament destiné à un élève doit être remis directement au secrétariat ou un adulte de l'école par le parent ou le tuteur. Cette démarche permet de garantir une administration sécuritaire et conforme aux règles établies. La présence de médicaments non déclarés comporte des risques importants, notamment s'ils venaient à être égarés ou confondus avec des friandises par d'autres enfants.

Si un élève doit prendre une médication durant la journée d'école, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et le remettre avec la médication à un membre du personnel (cliquez ici pour le formulaire).

Ensemble, nous contribuons à maintenir un environnement sécuritaire, sain et bienveillant pour l'ensemble de nos élèves.

Informations sur les équipements autorisés dans les autobus scolaires.



Transport scolaire

Règles pour les objets et équipements



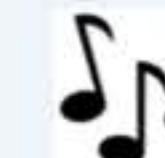
Interdit

Skis, trottinettes,
bâtons de hockey,
traîneaux, planches à
roulettes



Autorisé

Petit matériel pour activités scolaires ou parascolaires (doit tenir sur les genoux ou sous le banc).



Instruments de musique : seulement les petits, (moins hauts que le banc), qui peuvent être gardés sur les genoux ou sous le banc.



Patins : dans un sac fermé et résistant en tissu.

Ballons/ bâtons de baseball: dans un sac fermé et résistant en tissu .



Vérifiez avec le conducteur que votre équipement ne bloque pas le passage ni les sorties de secours.

En FÉVRIER
dans nos écoles

PRIX LUMINA – 5e édition

Pour une 5e année consécutive, 14 personnalités (employés, élèves, parents, partenaire, équipe) qui se démarquent positivement et qui font rayonner notre milieu scolaire seront couronnées. Du 19 janvier au 20 février, rendez-vous sur le site Web du CSSMI pour soumettre la candidature de votre personne étoile 😍. Faisons briller notre belle communauté éducative...ensemble! Vous en faites partie vous aussi.

[Cliquez ici pour le formulaire!](#)

En FÉVRIER
dans nos écoles

RÉINSCRIPTION DES ÉLÈVES QUI FRÉQUENTENT DÉJÀ UN ÉTABLISSEMENT DU CSSMI

Surveillez vos courriels !

La réinscription des élèves fréquentant déjà un établissement du CSSMI se fait en ligne sur le Portail Parents (Mozaïk), au début du mois de février 2026. Une communication sera envoyée aux parents à cet effet.

19 FÉVRIER : DATE LIMITE D'INSCRIPTION AUX PROJETS PARTICULIERS RÉGIONAUX

La date limite pour inscrire votre enfant dans un projet particulier régional pour le niveau primaire est le 19 février, 9 h. Pour tout savoir sur le processus d'inscription aux programmes alternatif, musical et Baccalauréat International (PEI), [cliquez ici](#).

En FÉVRIER
dans nos écoles

Semaines thématiques

- 2 au 6 février : SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES
ENSEIGNANTS
- 9 au 13 février : JOURNÉE DE LA PSYCHOÉDUCATION
- 10 au 14 février : JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE